

Projet d'habitat participatif

TREVOOLUTION

à Trévoux dans l'Ain (01600)



UN PROJET DE LA FONCIERE CITOYENNE D'HABITAT&PARTAGE



1. Le contexte

Courant 2019, la municipalité de Trévoux, dans l'Ain, propose d'intégrer un habitat participatif dans l'éco-quartier des Orfèvres. La SERL, aménageur, missionne Habitat & Partage pour initier la démarche, constituer et accompagner un groupe jusqu'au dépôt du permis de construire : notre groupe **TREVOOLUTION** est né !

Au moment de choisir le montage juridique, nous avons décidé d'intégrer la foncière citoyenne d'Habitat & Partage, séduit par la notion de non-spéculation et de montage « clé en main » qu'elle permettait. Nous avons également décidé de lui confier la Maîtrise d'Ouvrage du projet.

2. Le projet humain

L'association TREVOOLUTION

Afin de parler d'une seule voix auprès de la mairie de Trévoux et des autres partenaires du projet (architectes, bureaux d'étude, ...), nous nous sommes constitués en association - « Trévolution » - qui aura vocation à perdurer à la livraison des logements pour assurer la gestion du lieu et faire vivre notre projet social.

Objet de l'association :

"Les adhérents ont la volonté de participer activement ou en tant que sympathisant à la conception, au financement puis à la gestion d'un habitat participatif dans lequel les habitants bénéficient d'un espace privé et d'espaces communs dont ils auront collectivement la gestion. Dans cet habitat régnera le partage en confiance et le vivre ensemble dans un esprit d'ouverture, d'entraide et d'éco-responsabilité. Pour ce faire l'association s'octroie tout moyen d'action qui lui semble approprié pour mener à bien son objectif."



Le collectif et son projet social

La raison d'être de notre groupe : « Partager en confiance un habitat où vivre ensemble dans un esprit d'ouverture, d'entraide et d'écoresponsabilité ».

Nous **partageons** des espaces, des valeurs, des tâches, du temps, de l'énergie, des repas, des responsabilités (des emmerdes), des amis, des projets, du matériel, des services, des fous rires...

L'éco-responsabilité se traduit par une sobriété dans la consommation des énergies, des fluides, la limitation des déchets, la nature et l'environnement, le respect des autres et de soi, le recyclage.

La **solidarité** signifie pour nous s'entraider, partager des compétences, nos énergies, du temps, échanger et mutualiser dans le respect des limites et de l'engagement de chacun.

L'engagement et la **confiance** sont deux valeurs essentielles pour parvenir à ça

Les valeurs de notre groupe

Partage

- Partage culturel, loisirs
- Mutualisation d'outils, de vélos
- Equipements acquis et gérés collectivement
- Partage d'équipements personnels
- Partage d'expérience et de compétences
- Partage des espaces verts, jardin, toit terrasse

Mixité

- Mixité intergénérationnelle
- Mixité sociale
- Mixité culturelle

Vivre ensemble

- Dans le respect de chacun, dans sa différence et son intimité
- Gouvernance partagée en s'appuyant sur des outils adaptés (prise de parole, consentement ...)
- Règles collégiales d'organisation de l'usage des espaces et du matériel communs
 - Lâcher-prise, ne pas tout vouloir réguler/organiser
 - Tolérance
 - Donner la parole aux enfants et ados, les écouter
- Utiliser des outils de régulation pour harmoniser les relations et régler les différents

Entraide, selon compétences et envies

- Garde d'enfants, soutien scolaire
- Réparations et dépannages
- Soins des animaux, des plantes
- Co-voiturage
- Soutien à la personne (maladie, handicap, vieillissement ...)
- Favoriser l'autonomie

Solidarité

- Encourager l'aide aux habitants en difficulté, tout en ayant conscience des limites du groupe
- Créer des liens

3. Le projet immobilier

L'environnement : la ZAC des Orfèvres

L'écoquartier des Orfèvres, situé à 10 min à pied du centre-ville de Trévoux, s'étend sur une surface d'environ 10 hectares greffés sur le tissu urbain existant. La volonté de la ville de Trévoux est d'aménager un écoquartier sobre énergétiquement et respectueux de l'environnement dans le cadre d'une ZAC.

Une coulée verte traversant ce nouvel aménagement offrira de vastes espaces verts. Les déplacements automobiles seront réduits au strict minimum.



Le programme de l'éco-quartier

- 300 logements neufs en accession soit 23 000 m² de SDP ;
- Résidentialisation des bâtiments collectifs existants ;
- Equipements publics et services :
 - Groupe scolaire : entre 15 et 17 classes (maternelle + primaire) ;
 - Deux crèches de 30 places chacune, sur 2 sites (gare et cœur de quartier) ;
 - 1 équipement regroupant un centre social, une maison des associations et une ludothèque ;
 - 1 salle municipale ;
 - 1 parc public de 18 hectares ;
 - 1 coulée verte ;
 - 2 placettes publiques ;
 - Réaménagement des voies existantes / création de voies nouvelles ;
 - Transports en commun : bus à Haut Niveau de Service ;

La parcelle dédiée à l'habitat participatif

Le terrain réservé pour le projet d'habitat participatif se situe sur l'îlot 5 de la ZAC des Orfèvres. Il s'agit de la parcelle 323 et une partie de la parcelle 319, situées à côté du centre social Louis Aragon, soit une surface de 2 617m².

Le compromis de vente pour l'acquisition du terrain par Habitat & Partage a été signé en septembre 2021.



Cahier des charges pour l'habitat participatif :

- Emplacement ;
- Accueil d'une crèche en rez-de-chaussée ;
- Un seul collectif ;
- Mixité sociale et générationnelle ;
- Respect du cahier des charges de l'écoquartier ;
- Matériaux biosourcés ;

Les éléments de programmation de l'habitat participatif

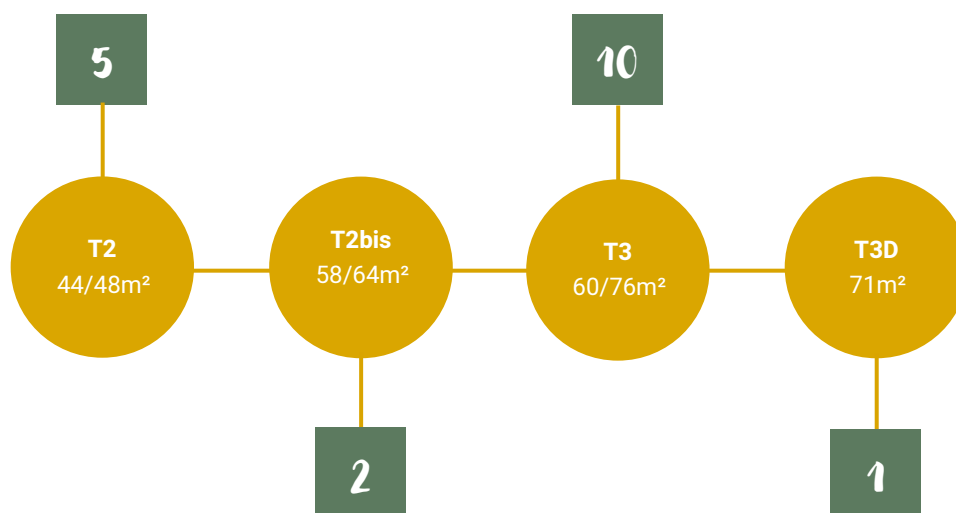
Le nombre de logements prévu est de 23 pour une surface de plancher totale d'environ 2 050 m². Le nombre de stationnements retenu à ce jour est de 30 en sous-sol, conformément aux exigences réglementaires.

a) Espaces privés – Les logements

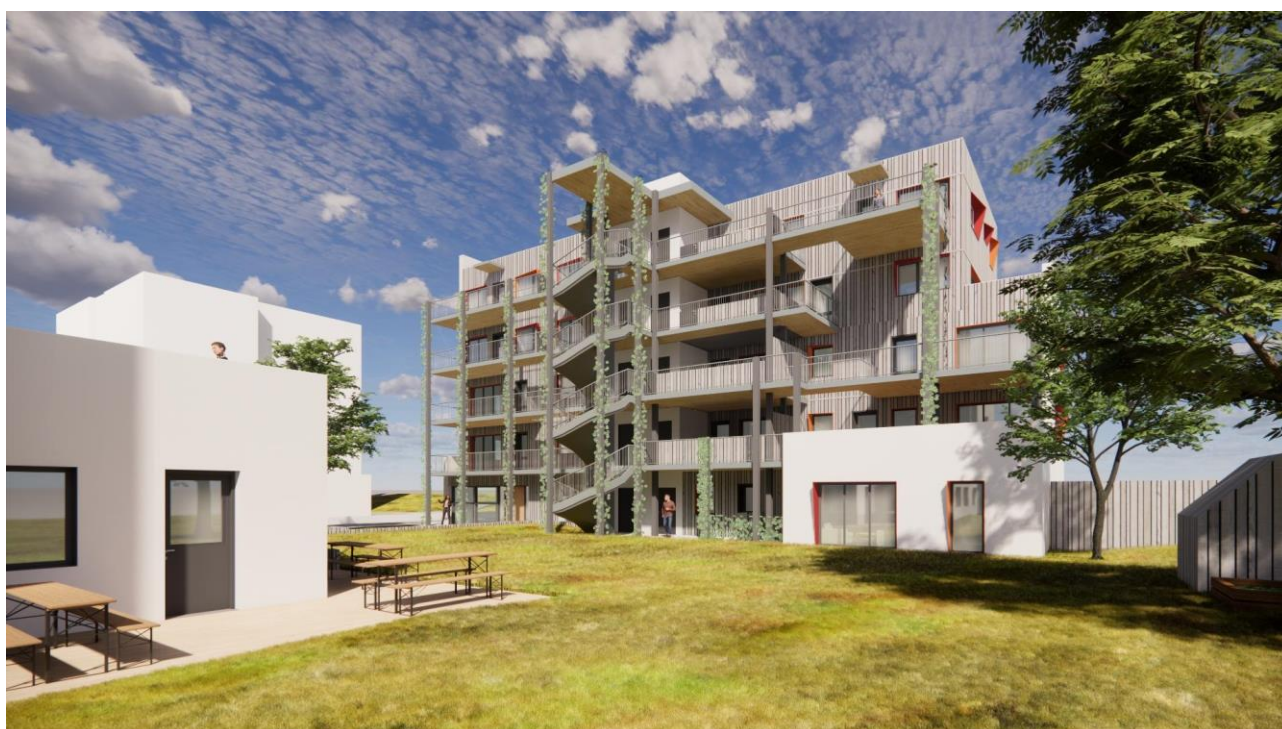
Les logements seront confortables avec un apport de lumière naturel important tout en se protégeant des surchauffes en été (confort d'été). Ils seront autant que possible traversants (ou à double orientation). L'aménagement intérieur sera configuré en fonction des attentes des habitants.

Les typologies

Voici la répartition actuelle des typologies et les surfaces approximatives qui seront disponibles dans le projet :



Les habitant(e)s souhaitent avoir des balcons privés d'environ 10/12 m² côté pièce de vie et espaces verts.



b) Espaces communs et espaces mutualisés

Les espaces communs seront autant que possible éclairés naturellement, notamment les circulations. Nous souhaitons les espaces mutualisés suivants :

Grande salle commune avec sanitaire et cuisine

Grande salle de 80-100m² avec coin cuisine (à l'américaine) et un coin "cosy" (canapé), de nombreux rangements dont éventuellement un placard à couture, des sanitaires. Dans un lieu de passage, ouverte sur les espaces verts avec une terrasse attenante, donc plutôt au RdC. Possibilité de modularité, mobilier pliable.

Bonne isolation phonique.

Fonctions : cuisiner, manger, jouer, organiser un spectacle, festoyer, faire de la gym, se détendre, projeter un film, faire de la couture, s'informer (tableau d'information), exposer, se réunir, accueillir des associations du quartier ou des événements (inspirée de la salle d'Habiterre).

Placards – Buanderie

Fonction : laver le linge, sécher. 1 buanderie par bâtiment

Chambres d'amis

Deux chambres de 10 et 15 m² pour recevoir des ami.e.s, de la famille, équipées d'une salle de bain et de WC. L'une d'elle sera adaptée aux personnes en situation de handicap.

Fonctions : hébergement, salle de jeux, bureau.

Paliers et coursives intérieurs

Réflexion sur des paliers ou coursives intérieurs assez grands pour servir de bibliothèque, jeux pour enfants, salon, espaces conviviaux pour se poser et se croiser.



Local bricolage

Pièce de 15-25m² pour ranger les outils, bricoler, avec un établi au milieu.

Volonté de mutualiser les outils. Accès sur l'extérieur.

Salle de répétition / squat de jeunes

Pièce d'environ 15m² pour jouer des instruments bruyants et pour que les jeunes puissent se retrouver.

Local à vélo

Pour stocker vélos, carrioles, trottinettes, matériel de réparation mutualisé. Prévoir 1 vélo par adulte et par enfant, soit environ 30 vélos. Facilement accessible.

Caves

Pièce de 100m², sécurisée, protégée de l'humidité et du gel. Espaces personnels délimités par des étagères.

Espaces verts

Espace pour les jeux extérieurs des enfants (bacs à sable, cabanes), pour se reposer, lire, manger. Petits bacs en bois pour planter légumes et herbes aromatiques, voir fruitiers. Certains foyers souhaitent un poulailler.

Coursives et terrasses extérieures

Coursives extérieures qui passent devant les cuisines (et non les pièces de vie). Assez larges pour recevoir des plantes aromatiques et d'agrément, accueillir des celliers pour divers rangements. Peuvent être séparées par des claustras.

Zone de stockage extérieure

Pour du matériel non fragile (pneus, ski, luge...). Surface encore inconnue, à définir selon les besoins de chacun.

Exemple de salle commune inspirante :



4. Le montage juridique et financier

Le cahier des charges juridique du projet

Après avoir rédigé le cahier des charges juridique du projet, et après plusieurs ateliers de discussions et explications, nous avons choisi un montage en propriété collective, sous forme coopérative au travers de la foncière citoyenne d'Habitat & Partage qui portera également la maîtrise d'ouvrage du projet.

Conformément à nos souhaits, ce montage permet en effet :

- Une **propriété collective** (paiement d'une redevance mensuelle et capitalisation de parts sociales) ;
- Une **solidarité financière** (les modalités concrètes sont encore à définir) ;
- Une **mixité sociale** ;
- Une **égalité dans les prises de décisions** : une personne = 1 voix, quels que soient la taille de son logement et ses apports initiaux ;
- Une **gouvernance partagée**, basée sur des décisions prises au consentement : il s'agit de prendre les décisions en équivalence en construisant une proposition qui n'aura pas d'objection. Contrairement au consensus qui peut être résumé par « tout le monde est pour », le consentement se base sur « personne n'est contre » ;
- Valider les nouveaux entrants et se laisser la possibilité d'exclure en cas de problème ;
- **Sortir le bien immobilier de la spéculation immobilière** ;
- En cas de décès, les héritiers récupèrent le montant des parts sociales investies et la part acquisitive, non l'usage du logement. S'ils le souhaitent, ils peuvent suivre la procédure d'intégration fixée par le groupe pour avoir droit à l'usage.

Zoom sur la foncière citoyenne d'Habitat & Partage

La foncière citoyenne développée par Habitat & Partage permet à l'habitat participatif de changer d'échelle et de s'ouvrir à tous. Encore peu connu en France, ce modèle s'inspire largement de celui des coopératives d'habitations suisses comme la Codha à Genève, et s'appuie sur quatre piliers que sont la **mixité sociale et générationnelle, l'habitat écologique, la non-spéculation et la solidarité**.

A l'inverse des coopératives d'habitants où chaque projet est indépendant, la foncière citoyenne d'Habitat & Partage regroupe plusieurs projets montés en habitat participatif en s'appuyant sur un **montage juridique et financier mutualisé**, facilitant ainsi l'accès à ce mode d'habiter.

La propriété collective sous forme coopérative va permettre d'acquérir des terrains même dans des zones tendues, de **constituer un parc non-spéculatif**, accessible au plus grand nombre et de lutter ainsi contre la volatilité des marchés immobiliers.

- Pour chaque projet, les habitants restent impliqués à toutes les étapes, de la conception jusqu'à la gestion du lieu. **Ils sont acteurs de leur mode d'habiter !**
- Les aspects financiers et juridiques, souvent très fastidieux et complexes pour les projets en habitat participatif, sont portés par Habitat & Partage.
- Le groupe d'habitants est accompagné et formé avec des outils d'intelligence collective, de gouvernance partagée et de communication bienveillante afin qu'il devienne, in fine, autonome dans la gestion de son habitat.
- La foncière citoyenne assure la gestion locative qu'elle peut déléguer aux habitants en fonction de leur degré d'autonomie.

Le statut des habitants au sein d'Habitat & Partage

L'habitant est à la fois :

1. Sociétaire (coopérateur « habitant »)

propriétaire de parts
sociales d'H&P

Décide/Contrôle/Gère



Paie

Emprunts bancaires
Charges collectives
Impôts et Taxes
Honoraires Gestion H&P
Provisions Travaux,
Vacances et Impayés

2. Locataire

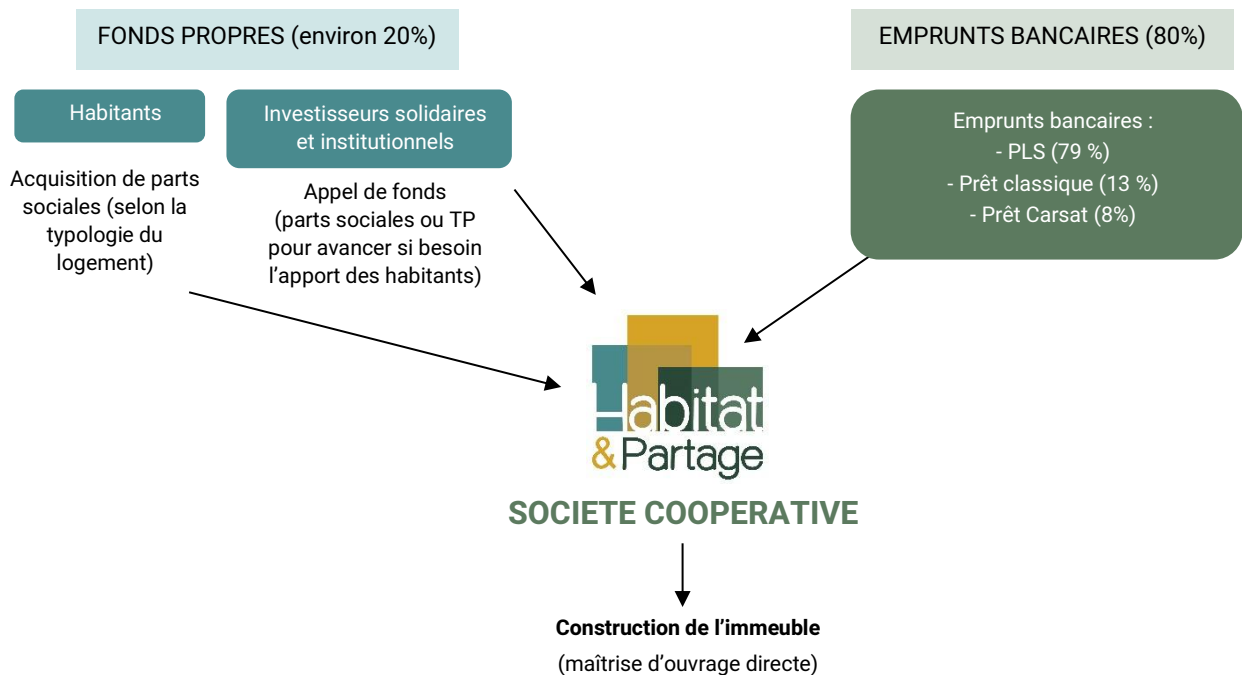
signe un bail locatif en
fonction de ses
ressources avec la
foncière H&P

Acquitte une redevance mensuelle

- Loyer (Conventionné PLS ou libre) – Droit aux APL
- Part acquisitive (Epargne)

Montage financier : apports, prêts, garanties

Mécanisme de financement du projet :



a) Les apports

Pour garantir la solidité financière du projet, environ 20% de fonds propres sont demandés par les banques pour pouvoir déclencher les prêts immobiliers. Ces fonds propres sont essentiellement constitués des apports des futurs habitants de la foncière sous forme de parts sociales.

Règle : Souscription au capital d'Habitat & Partage (acquisition de parts sociales) correspondant à 15% de la valeur prévisionnelle de l'appartement soit à titre indicatif, environ 15 000 € par pièce : T2 = 30 000 € / T3 = 45 000 € / T4 = 60 000 € / T5 = 75 000 €.

- ⇒ **Si l'apport initial est inférieur à 15%** de la valeur prévisionnelle du logement, la part acquisitive de la redevance (cf ci-dessous) est transformée automatiquement en souscription de parts sociales jusqu'à les atteindre.

Ex : Pour un T2, la part d'épargne correspond à 60€ /mois soit 720€/an = 14 parts sociales qui seront souscrites chaque année jusqu'à atteindre les 15% d'apports.

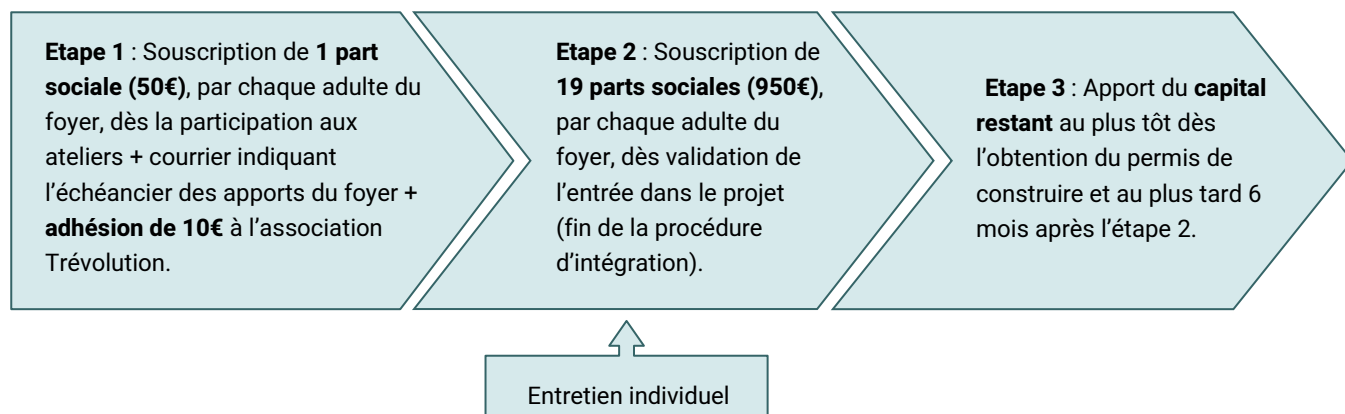
- ⇒ **Si l'apport initial est supérieur à 15%** de la valeur prévisionnelle du logement, le surplus est placé sur un compte courant d'associés initial (CCAi) et le sociétaire peut faire le choix de réduire ou supprimer la part acquisitive de sa redevance (cf ci-dessous).

La part sociale de la société Habitat & Partage est à 50€. L'investissement au capital permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les revenus ([voir conditions sur le site](#)).

Les parts sociales d'Habitat & Partage ont obtenu le **label Finansol**, qui garantit la **solidarité et la transparence de ce produit financier**.



Échéancier prévisionnel des apports



Bien entendu, il est possible de faire du cas par cas, notamment lorsque l'apport est conditionné par la vente d'un bien. A l'étape 2, un entretien individuel est organisé avec Anne-Laure Janaud, salariée d'Habitat & Partage, pour faire le point sur votre situation (fournir le revenu fiscal de référence et une lettre d'engagement de son apport en fonds propres).

> **Contact Anne-Laure Janaud** : 06 51 46 98 65 – annelaurejanaud@habitatetpartage.fr

b) Les prêts bancaires

La SCIC Habitat & Partage contracte directement auprès des partenaires bancaires :

- un **prêt PLS** (Prêt Locatif Social) sur 40 ans,
- un **prêt libre** sur 25 ans.
- un **prêt Carsat** sur 20 ans

c) Les garanties

Les prêts bancaires doivent être garantis par une ou plusieurs collectivités.

- La garantie est portée à 100% par la Ville de Trévoux.

La redevance

La redevance est composée d'un **loyer, de provisions** et d'une **partie épargnée par l'habitant** (ou « part acquisitive »). Son montant est calculé au plus juste afin que la totalité des redevances permettent de supporter l'ensemble des dépenses liées à l'immeuble sur la durée des emprunts.



a) Le loyer

En fonction des ressources des habitants, deux types de loyer pourront être applicables :

- des loyers non plafonnés, dits « libres » ;
- et des loyers plafonnés pour les habitants pouvant bénéficier d'un Prêt Locatif Social (PLS) ([voir conditions](#))

b) La part acquisitive comme épargne solidaire

Afin d'obtenir un équilibre financier, et permettre notamment le financement des espaces partagés de l'immeuble, le loyer est complété par une somme mensuelle qui sera récupérée en cas de départ de l'habitant. Cette somme est placée sur un compte courant d'associés mensualisé (CCAM). Les habitants ayant abondé sur le compte courant d'associés initial (CCAI) peuvent être exemptés totalement ou partiellement de CCAM.

c) Montant prévisionnel des redevances

Loyers prévisionnels par typologie hors stationnement et incluant un revenu économique pour les espaces communs.

Ce montant et les différentes hypothèses prises seront validés ou modifiés par le groupe. Les loyers peuvent donc évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des hypothèses retenues.

Hypothèses prises :

- Loyer indexé sur l'IRL
- Valeur loyer PLS 2022
- Loyer PLS variable en fonction des typologies
- Pas de loyer prévisionnel pour les espaces communs
- Loyers pour les stationnements : 20 € par mois pour 20 stationnements

	T2		T3		T4	
	PLS	Libre	PLS	Libre	PLS	Libre
Redevance mensuelle dont		51,002		59		90
loyer	622 €	672 €	720 €	778 €	1 093 €	1 181 €
CCA (Epargne)	495 €	545 €	572 €	630 €	869 €	957 €
Provision Pour Gros travaux et Réparation	60 €	60 €	76 €	70 €	115 €	106 €
	62 €	67 €	72 €	78 €	109 €	118 €

Exemple d'un foyer qui intègre un T4 en loyer libre :

Ce foyer a intégré le projet en investissant 60 000€ au capital. Il a pu bénéficier d'une réduction d'impôt de 25% soit 15 000 € reportables sur 5 ans pour la part au-dessus de 10 000 € [Voir conditions](#)).*

*Il paie une redevance mensuelle de 1 181€/mois dont 115€/mois en part acquisitive placée sur un compte courant associé mensuel. Au bout de 8 ans, le foyer quitte la coopérative et récupère les 60 000€ investis au départ, ainsi que son épargne (CCAm) de 11 040€ ($115 * 12 * 8 = 11 040€$).*

(* taux valable pour les souscriptions effectuées en 2022)

d) Transparence du budget

L'ensemble du budget et des dépenses associées sont étudiées avec le groupe qui reste maître des politiques d'arbitrage nécessaires (loyer sur les parties communes, égalité ou non des loyers, clés de répartition, choix budgétaire dans la conception du projet...).

1. Les étapes du projet TREVOLUTION

Novembre 2019 : 1^{ère} réunion du collectif impulsée par la mairie avec Habitat & Partage

PHASE PRE-PROGRAMME (nov 2019 à déc. 2020)

Cette phase a permis de constituer un groupe, de le faire monter en compétences puis de l'accompagner dans la définition d'un programme répondant aux attentes individuelles et collectives.

Septembre 2020 :
Réservation du foncier pour le groupe Trévolution

Fin 2020 : Consultation et choix de l'architecte (l'Atelier des Vergers)

Septembre 2021 : Signature du compromis de vente du terrain

Eté. 2023 : Acquisition du terrain et début des travaux

PHASE EXÉCUTION et RECEPTION DES TRAVAUX

Les travaux sont réalisés par les entreprises sélectionnées. Le groupe peut suivre l'évolution du chantier par des visites à des stades importants tels que la fin du gros œuvre, la mise hors d'eau ou hors d'air, la visite d'un appartement technique.... Il participe également aux opérations de réception.

Juin 2020 : Création de l'association Trévolution

Automne 2020 : Choix du montage juridique et du maître d'ouvrage : coopérative d'habitation avec la foncière citoyenne d'H&P.

PHASE CONCEPTION (janv 2021-mars 2022)

Lors de cette phase, il s'agit d'accompagner le groupe dans la co-conception du bâtiment avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte et bureaux d'études), de préparer le permis de construire et choisir les entreprises.

Mars 2022 :
Dépôt du PC

Décembre 2022 : PC obtenu

Fin 2024 : Emménagement

VIVRE ENSEMBLE

Au cours de cette phase, le groupe se structure pour l'organisation et la gestion du quotidien. L'association constituée des habitants s'organise pour la gestion de l'immeuble avec l'appui d'Habitat & Partage.

2. Le groupe et son organisation

La SERL a d'abord confié une mission d'accompagnement à la coopérative Habitat & Partage de novembre 2019 à décembre 2021 (correspondant au dépôt du permis de construire) pour initier le collectif et lancer la dynamique de groupe. Depuis, Habitat & Partage poursuit cette mission d'accompagnement dans le cadre de sa foncière citoyenne.

Les plénières

Notre groupe se réunit environ tous les 15 jours en plénière. Ces rencontres se déroulent généralement au centre social Louis Aragon, à côté du terrain, de 18h30 à 21h30 avec une pause au milieu (repas, jeux, ...). Elles sont animées par un membre du groupe et/ou un coopérateur salarié d'Habitat & Partage, parfois en présence d'un partenaire du projet, notamment l'architecte. Elles permettent de prendre des décisions, idéalement au consentement (-> aucune objection), à partir des propositions présentées par les différentes commissions.

Les commissions

Notre groupe est structuré en commissions :

- **Accueil** : répond aux nouvelles personnes intéressées, propose la procédure d'intégration, veille à son bon déroulement ;
- **Communication** : crée les supports de communication (flyer, affiches, ...) et assure la diffusion de l'information (site Internet, banderole, etc...);
- **Convivialité** : organise des rencontres informelles et des formations ;
- **Finance** : étudie plus précisément le montage juridique et financier avec Anne-Laure Janaud, coopératrice salariée d'Habitat & Partage ;
- **Architecture** : après avoir choisi l'architecte (Atelier des Vergers), aborde dans le détail des éléments techniques et des prestations pour que le groupe puisse ensuite faire des choix éclairés.

3. Avancement du projet - janvier 2023

Architecture

Nous avons choisi le cabinet d'architecture [l'ATELIER DES VERGERS](#). Après plusieurs ateliers participatifs, ils nous ont proposé des plans d'ensemble et des plans détaillés sur lesquels nous avons travaillé afin de déposer le permis de construire en mars 2022, qui a été obtenu fin 2022.



La crèche

Conformément au cahier des charges présenté, une crèche occupera 150 m² en rez de chaussée. Nous avons choisi la structure « Les petits Bergers » qui envisage également d'intégrer la foncière citoyenne (attente retour suite propositions de location ou d'acquisition des locaux)

Montage financier

En lien avec le groupe, Habitat & Partage finalise actuellement le montage financier du projet : mobilisation des fonds propres à avancer auprès de la Banque des Territoires et France Active, et contractualisation des prêts PLS et libre auprès du Crédit Agricole Centre-Est.

4. Habitat & Partage

Créée sous forme associative en 2015 et transformée en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) SA à capital variable en 2018, la société **Habitat & Partage** a pour ambition de **démocratiser d'autres façons d'habiter et vivre ensemble, basées sur la participation citoyenne, le lien social et la durabilité.**

Elle contribue à une **évolution sociétale dans laquelle les citoyens redeviennent acteurs de leur mode d'habiter et leurs façons d'interagir** (logement, quartier, travail, culture, épargne ...), avec la volonté de minimiser leur impact sur les écosystèmes.

Afin de participer à ce mouvement de transition, Habitat & Partage :

- développe la foncière citoyenne, **première coopérative d'habitation en France**, sur la métropole lyonnaise et ses environs : ce modèle innovant permet de **constituer un**

patrimoine de logements en habitat participatif, non-spéculatifs et accessibles à tous, pour lesquels les futurs habitants sont au coeur des décisions, depuis la programmation, la conception des espaces privés et communs, jusqu'à la gestion de leur lieu de vie ;

- propose de **l'accompagnement** et de la **formation** pour des particuliers, des collectivités et des professionnels souhaitant développer un projet d'habitat participatif sur la région.

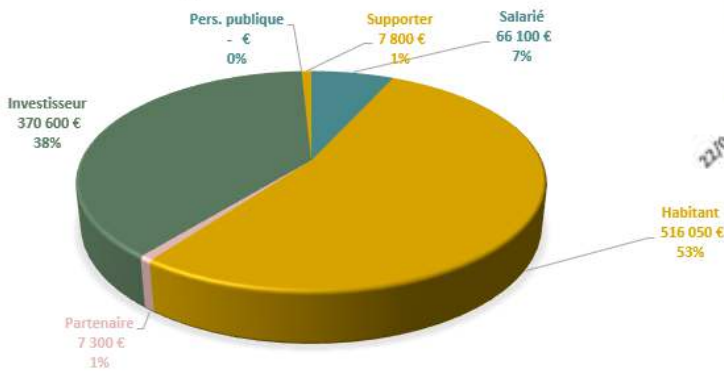
Habitat & Partage est agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

En tant que SCIC, la coopérative regroupe dans son sociétariat au 31/12/2022, **204 sociétaires** répartis au sein de 6 collèges, bénéficiaires ou acteurs de cette aventure collective : les habitants et futurs habitants ; les investisseurs solidaires ; les partenaires professionnels ; les collectivités ; les supporters ; les salariés.

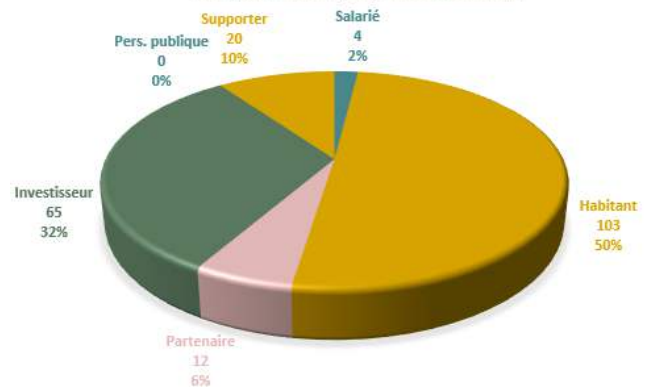
Au 31/12/2022

- Capital: **967 850 €**
- Nombre de coopérateurs: **204 coopérateurs**

RÉPARTITION DU CAPITAL / SOCIÉTAIRES



RÉPARTITION DES SOCIÉTAIRES



L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la SCIC. Les décisions sont prises sur le principe d'une personne = 1 voix. Chaque collège a un droit de vote associé (de 25% - notamment pour les habitants - à 10%).

L'AG élit les membres du **Conseil d'Administration (le CHAP)**, actuellement composé de 11 membres et qui peut accueillir jusqu'à 12 coopérateurs-trices. Il recherche un équilibre dans la

représentation des 6 catégories d'associés ainsi qu'une parité homme/femme. Il est renouvelable pour moitié tous les 2 ans et un mandat dure 4 ans. Les décisions sont prises au consentement, selon le principe d'équivalence recherchée en gouvernance partagée.

Le CHAP définit la stratégie et la politique d'Habitat & Partage. Il se réunit toutes les 6 semaines. Les décisions prises par le CHAP sont mises en œuvre par l'équipe du collège « Salariés ».



En tant que futur habitant, vous devenez coopérateur d'Habitat & Partage et acteur de votre projet d'habitat participatif ! L'équipe des coopérateurs salariés est là en soutien, pour assurer le bon déroulement du projet, faire le lien entre le groupe et les autres acteurs du projets (la commune de Trévoux, la SERL, les partenaires professionnels), et garantir au mieux le respect du programme et du planning.

Mais en tant que coopérateur, vous pouvez aussi vous impliquer dans les instances de gouvernance de la SCIC ou sa vie coopérative : participation à des groupes de travail, représentation d'Habitat & Partage sur des évènements, dans des réseaux ... ou toute autre idée que vous pourriez avoir, n'hésitez pas à les soumettre à la team salariée !